Art. 11. — Aucune élection n'est valable au premier tour de scrutin, si les candidats n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits.

Si la nomination n'est pas obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu quinze jours après, c'est-à dire le dimanche 20 juillet, également de dix heures du matin à quatre heures du soir. L'élection aura lieu alors à la majorité relative, quel que soit le nombre des suffrages.

Art. 12.— Le présent arrêté sera affiché à la porte de chacune des mairies des communes du ressort du tribunal de commerce, à la diligence de MM. les maires, qui sont chargés d'en assurer l'exécution, chacun en ce qui le concerne.

UN ÉPISODE

de la guerre de 1870 à l'armée du Nord

(Janvier 1871)

Après la bataille de Bapaume (3 janvier 1871), l'armée du Nord s'était portée, pour se réorganiser, à quelques kilomètres au sud d'Arras. La cavalerie prussienne surveillait ses mouvements.

Le 8, un détachement de uhlans d'une soixantaine d'hommes s'avança jusqu'à Monchy-au-Bois, gros village situé à 10 kilomètres au sud-ouest de Boisleux-au-Mont, où se trouvaient le général Faidherbe et son état-major.

Le temps était détestable, la neige tombait à flocons serrés. L'officier commandant le détachement de uhlans fit entrer ses hommes dans une petite ferme, placée à 100 mètres environ en avant de Monchy-au-Bois, et commanda à la fermière de préparer leur repas. Celui-ci sortit pour aller chercher de la viande dans un village voisin.

Trois sentinelles, dont deux à cheval, furent placées autour de la ferme et cinq uhlans furent envoyés en reconnaissance sur la route d'Arras.

Ceux-ci insouciants, audacieux ou connaissant peu le pays, dépassèrent les lignes françaises. Leur présence, entre Arras et Boisleux-au-Mont, fut signalée au quartier général français ; on lança immédiatement le maréchal-des-logis Plouvier et cinq dragons à leur poursuite, et l'ordre fut expédié à une compagnie des tirailleurs volontaires du Nord de faire une reconnaissance pour appuyer au besoin les dragons.

Des hommes de bonne volonté, pour la reconnaissance ordonnée, furent rapidement rassemblés, au nombre de trente et un, sous le commandement du capitaine Delaporte, du lieutenant Desquennes et du sous-lieutenant Denal.

A la sortie du village de Ransart, les francs-tireurs rencontrent la femme envoyée aux provisions par les Prussiens.

— Mes pauvres enfants, leur dit-elle, les Prussiens sont chez moi ; ils dévorent tout.

— Combien sont-ils ?

— Au moins deux cent!

— Qu'importe, dit le capitaine, marchons quand même.

— Ont-ils des sentinelles ? demande Desquennes.

— Oui, deux ou trois.

— Et de l'artillerie?

— Non.

Et l'on se dirige sur Monchy-au-Bois. Un peu plus loin, c'est le fils de la fermière, garçon de quatorze ans, qui accourt tout joyeux au-devant des francs-tireurs, en leur criant :

— Venez vite, ils sont chez nous!

Il leur fait abandonner la grande route, trop en vue, et par un chemin creux il les conduit à couvert dans la direction de sa maison.

En ce moment la tempête de neige faisait rage, le vent soufflait en rafales; on se voyait à peine à vingt pas. Les francs-tireurs gravissent au pas de course un dernier coteau et se trouvent en face de la ferme et des sentinelles prussiennes qui, à pied, le bras passé dans la bride de leurs chevaux, la tête encapuchonnée, faisaient gros dos pour s'abriter contre la neige qui fouettait.

A cette vue, les fusils partent tout seuls ; les sentinelles sautent à cheval et s'enfuient au galop. Le lieutenant Desquennes et quelques hommes s'élancent par la petite porte de la maison et parant les coups de lance, toujours tirant, ils arrivent jusque dans une petite pièce où, dans l'âtre de la cheminée, l'officier prussien gisait mortellement blessé. En le voyant tomber, ses soldats avaient jeté à terre leurs armes et leurs schapskas et criaient qu'ils se rendaient.

Les autres francs-tireurs, qui étaient entrés par la porte charretière de la ferme, étaient tombés dans une petite cour, au milieu d'un fouillis de chevaux ruant et se cabrant et de cavaliers mangeant des tartines de beurre. Terrifiés et impuissants, ceux-ci, après avoir vu tomber plusieurs d'entre eux, se rendirent comme leurs camarades.

La reconnaissance, l'assaut et la prise de la ferme n'avaient duré que quelques minutes. Pas un franc-tireur n'avait été blessé. Les Prussiens comptaient dix hommes hors de combat, dont deux officiers tués ou mortellement atteints.

Quarante-trois hommes, dont un lieutenant, et trente-cinq chevaux non blessés, restaient aux mains des Français. Il fallait se hâter de les emmener; des détachements ennemis battaient le pays; leur rencontre eût été périlleuse pour une petite colonne aussi encombrée.

Le lieutenant Denal reçut l'ordre de conduire rapidement, à Boisleux-au-Mont, les chevaux pris et d'y demander du renfort. Le capitaine Delaporte, abandonnant les blessés dans la ferme, se mit en route à son tour, avec les prisonniers à pied, gardés par une vingtaine de francs-tireurs. On était en marche depuis quelque temps, lorsqu'une troupe de cavalerie ennemie fut signalée à peu de distance sur le flanc droit.

La situation devenait critique. Le maréchal-des-logis Plouvier et ses cinq dragons, qui venaient de rencontrer les francs-tireurs et de se joindre à eux, allèrent reconnaître les Prussiens ; ils les attirèrent à leur suite et, faisant un grand détour, les dépistèrent, puis rejoignirent la petite troupe française sauvée ainsi par eux d'un grand danger.

A la tombée de la nuit, les vainqueurs entraient à Boisleux-au-Mont. Le capitaine Delaporte présentait triomphalement ses quarante-trois uhlans prisonniers au général Faidherbe qui les interrogea. Plusieurs d'entre eux, jeunes gens de bonne mine, étaient des étudiants engagés pour la durée de la guerre.

Ajoutons que M. Desquennes est originaire de Roubaix et a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, à 7 heures 1|2.

Il a successivement renvoyé aux commissions compétentes les questions portées à l'ordre du jour; quelques propositions sans importance ont été votées immédiatement. On a aussi décidé — après des observations de MM. Legrand, Vinchon, Harinkouck et Heyndrickx — le nouveau tarif des opérations de décreusage au conditionnement. Ainsi se trouve enfin résolue une question dont l'industrie roubaisienne se préoccupe depuis plus de 10 ans.

A la fin de la séance, MM. les docteurs Carrette et Derville ont présenté des observations très intéressantes; le premier, sur les constructions qui entourent le boulevard Gambetta, et sur la nécessité de faire comprendre à la population les avantages de la revaccination; le second, sur l'établissement d'un service spécial de voitures, pour le transport à l'hôpital des malades et des victimes d'accidents.

Le conseil a adopté, sur la proposition de M. Alfred Reboux, une résolution invitant les commissions « à s'inspirer toujours, dans leurs études, des avis et des lumières des citoyens de toute opinion, dont l'expérience des affaires, le savoir ou les connaissances spéciales seront généralement reconnus. » A la demande du même membre, il a décidé en principe que les rapports des commissions seraient authographiés et envoyés à tous les conseillers, en même temps que l'ordre du jour des séances. Cependant, pour les questions d'ordre secondaire, on indiquera seulement les conclusions de ces rapports.

La séance a été levée à 10 heures.

Les funérailles de M. l'abbé Eloi Gonthier, curé de Sainte-Elisabeth, ont eu lieu ce matin, à 10 heures 1/2, en l'église de cette paroisse.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Bertaud, doyen de Saint-Martin, accompagné d'un nombreux clergé.

Le presbytère était entièrement tendu de noir. Les maisons des rues Sainte-Elisabeth et de Lannoy étaient décorées de tentures noires et blanches. A la plupart des fenêtres il y avait des bannières de deuil, dont beaucoup portaient les initiales du défunt.

Le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant : la croix et les bannières des diverses confréries de la paroisse ; les élèves de l'école maternelle de la rue de Condé; les élèves de l'école libre du patronage St-Eloi avec bannière; les vieillards des Petites-Sœurs des pauvres; les élèves de l'école dominicale des Sœurs de la Sagesse, en noir avec voile blanc : deux d'entre elles portent de magnifiques couronnes; les élèves de l'école libre des filles toutes en blanc; des groupes de jeunes filles avec des bannières et des couronnes; les dames de la confrérie St-Vincent-de-Paul de la paroisse Ste-Elisabeth; les Filles de la Sagesse; les Frères des Ecoles chrétiennes; les élèves du collège et les professeurs; le patronage St-Eloi avec bannière et couronnes; la société chorale du patronage St-Eloi; le clergé; le corps; M. l'abbé Tilman, procuré et MM. les vicaires de Ste-Elisabeth; les membres du conseil de fabrique et les conseillers municipaux; la famille.

Dans l'assistance se trouvaient beaucoup d'ecclésiastiques.

Le cortège a suivi les rues Sainte-Elisabeth et de Lannoy.

La messe a été dite par M le doyen de Saint-Martin; elle a été chantée par la société chorale du patronage Saint-Eloi.

Après l'absoute, le cortège s'est reformé et s'est dirigé vers le cimetière.

Le cercueil a été déposé dans le caveau réservé aux doyens et curés des paroisses de Roubaix.

A. M.

Denier des écoles. — La vente de charité et foire aux plaisirs est définitivement fixée au 15 juin. Elle aura lieu, comme l'année dernière, dans les jardins de M. Pierre Catteau, grrcieusement mis à la disposition du denier des écolese

Le comité fait de nouveau un pressant appel à la générosité des Roubaisiens, Tous voudront contribuer à cette fête de bienfaisance en faisant don de quelque travail de fantaisie ou objet utile qui serviront à garnir les rayons des boutiques.

Tous les envois seront reçus avec reconnaissance : on est prié de les adresser au plus tôt, soit à Mme Bulteau-Lenglet, présidente de l'œuvre, rue du Grand-Chemin, soit aux dames dont les noms suivent :

Mme Droulers-Prouvost, Grande-Rue, et Mme Georges Catteau, rue Fosse-aux-Chênes, tiendront les buffets.

Mme Wibaux-Lestienne, rue de Lille, et Mme Mulliez-Eloy, rue des Lignes. — Confiserie et bonbons.

Mme Ed. Ferrier, rue du Curoir et Mme Paul Screpel, rue Fosse-aux-Chênes. — Travaux à l'aiguille et de fantaisie.

Mme Devillars, rue du Grand-Chemin et Mme L. Cordonnier, rue de Lannoy. — Plantes et fleurs.

Mme Buisine, rue St-Georges. — Vêtements pour les pauvres.

Mme Emile Delattre, boulevard d'Armentières, et Mme Jules Ernoult, rue du Grand-Chemin.—Jouets d'enfants.

Mme Delfosse-Motte, rue du Vieil-Abreuvoir. — Bazar : les articles de ménage, ferblanterie, boissellerie, etc., seront reçus avec plaisir.

Mme Toulemonde-Dazin, rue Neuve. — Parfumerie.

Mme Fraisse, rue des fabricants et Mme Devémy. — Laitorie.

Mme Georges Heyndrickx, rue du Tilleul et Mme Jean Bossut, Grande-Rue. — Objets divers à mettre en loterie.

Mme Bellon, rue de Lille, et Mme Albert Heyndrickx. — Objets à mettre en loterie.

Mme Gustave Réquillart, rue Pauvrée. — Porcelaines et bibelots.

Halles centrales.—Jeudi, 9 juin, il sera procédé, à la mairie, à l'adjudication de l'installation d'une penderie pour de la viande de boucherie à la Halle centrale. Ce projet est évalué à 3,407 francs.

Le balayage des rues. — Il y a quelques jours, un avis de la mairie invitait les habitants de Roubaix à se conformer aux prescriptions de l'arrêté municipal sur le balayage des rues. Nous croyons être utile à beaucoup de nos lecteurs en leur rappelant ces prescriptions :

Art. 89. — Les propriétaires ou locataires sont tenus de faire balayer complètement et régulièrement tous les jours, les rues et trottoirs au devant de leurs maisons, boutiques, clôtures, jardins et autres emplacements bordant les rues, quais et places de la ville.

Art. 90. — Le balayage sera fait jusqu'au milieu de la chaussée, les propriétaires ou locataires des locaux bordant les places publiques, devront faire balayer jusqu'à 6 mètres de leurs façades ou devantures.

Les propriétaires ou locataires des maisons situées dans les cours, courées, devront opérer le balayage des fils d'eau et du sol des dites cours, aux heures fixées pour les rues de la ville.

Art. 91. — Les concierges ou gardiens des établissements publics, tels que mairies, tribunaux, églises, collèges, temples, casernes, prisons, etc..., sont tenus de balayer ou faire balayer, en se conformant aux prescriptions du présent arrêté, les parties de la voie publique autour des établissements dont la garde leur est confiée.

Art. 92.— Les tuyaux de descente et les gargouilles doivent être tenus dans un état constant de propreté.

Art. 93. — Défense est faite de pousser, dans les ruisseaux et devant les habitations voisines, les boues et immondices provenant du balayage des trottoirs et de la voie publique.

Ces boues et immondices seront relevés par les habitants et seront déposés dans des seaux ou baquets leur appartenant, munis d'anses ou de poignées, dont la capacité ne pourra excéder cinquante livres.

Art. 94. — L'opération du nettoiement de la voie publique aura lieu tous les jours, excepté les dimanches et jours de fête, et devra être terminée à huit heures du matin en été et à neuf heures du matin en hiver : une demi-heure avant le passage des tombereaux destinés à l'enlèvement des boues et immondices, un agent passera dans les rues en agitant une sonnette qui rappellera aux retardataires les prescriptions du présent arrêté; néanmoins, le défaut de la sonnerie ne sera jamais une excuse de la contravention.

Art. 95. — En cas d'inexécution, le balayage sera fait d'office aux frais des propriétaires ou locataires par les soins de l'ébouage de la ville, sans préjudice des peines encourues, et il sera perçu, pour le service, un droit fixe de deux millièmes par mètre carré et par jour.

Le service de l'ébouage est autorisé à recevoir des abonnements annuels, au prix de quarante centimes par mètre carré ; les abonnés continueront à fournir les bacs ou seaux prescrits par l'article susdit.

Art. 96. — Les étalagistes ou tous autres marchands du même genre sont obligés de tenir constamment propre la voie publique au devant de l'emplacement qu'ils occupent.

Art. 97. — Il est prescrit aux entrepreneurs de constructions de tenir la voie publique en état constant de propreté, aux abords de leurs travaux.

Art. 98. — Il est défendu de jeter ou déposer sur la voie publique aucune espèce d'ordures, débris, cendres, poussières, pailles, herbes, terreaux, gravois, verres cassés, plâtras, etc., ainsi que dans les courées.

Art. 99.— Les ordures provenant des habitations devront y être conservées jusqu'au moment du nettoiement de la voie publique; elles pourront être alors déposées dans les seaux ou baquets précités, qui seront placés, en attendant le passage des tombereaux, sur les trottoirs, contre les maisons ou clôtures, ou remis directement aux ouvriers de la voirie.

Art. 100. — Les ouvriers chargés de l'enlèvement des boues et immondices devront prendre les seaux, paniers, ou caisses qu'on leur présentera ou qu'ils verront sur les trottoirs et les videront dans leurs voitures.

(*A suivre*).

Travaux de voirie. — On a commencé, depuis quelque temps, des travaux de réparations importantes de pavage dans les rues d'Alma, Blanchemaille, de Flers, du Curoir, des Longues-Haies et à la place du Trichon.

Au Barbieux, on construit un fil d'eau pour l'avenue.

Cercle des carabiniers roubaisiens. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

Les circonstances ayant empêché bon nombre de militaires de la garnison de Lille d'assister au tir qui avait lieu les 11 et 12 mai, la commission des carabiniers roubaisiens a l'honneur de porter à leur connaissance que leur tir sera formé à leur intention, dimanche prochain, 8 courant. Elle espère que MM. les officiers, sous-officiers et soldats voudront bien répondre à son appel.

Régates au Blanc-Seau. — Dimanche, 29 juin, à 3 heures, des régates seront données au pont du Blanc-Seau par le club nautique *Trois Etoiles*. Prix d'entrée 1 franc.

Concours colombophiles. — Dans sa réunion de samedi, 25 mai, les commissions réunies de la Fédération roubaisienne et du cercle l'*Union* ont admis comme délégués MM. Auguste Dedieu, D'hondt, Frédéric Delesalle, Jules-Louis-Audenarde, Legrand, Jules-Charles Lamblin, Herent Denis, Pliquet Xavier, Jules Gabriau, Désiré Lafaille, Carlos Nys, Richart Debock, Van Daeder, Jeansens, Médart, Praet, Jules Verplanck, Catteau, David, et Renard Vilson.

Ces messieurs sont priés de se présenter dimanche, 8 juin, à six heures du matin, au siège de la société *les Francs du Pile*, établie chez M. Prouvost, au *Palais;* place du Pile.

La commission de la fédération rappelle aux amateurs, domiciliés dans un rayon de 5 kilomètres, son concours d'Orléans au 8 juin, 200 fr. de prix d'honneur.

Mise en panier, le vendredi 6 juin, de 7 à 10 heures du soir.

Mise, 3 fr. par pigeon dont 2 fr. pour prix et 1 fr. pour prix du convoyage.

La société Saint-Luc, établie chez M. Ducateau, rue de l'Epeule, 155, informe les amateurs colombophiles qu'elle fera trois essais, comme suit : Seclin, le 8 juin, Vitry, 15 juin, Albert, 22 juin. Tous les mercredis, essais sur Achiet ou Albert.

L'Union fédérale colombophile rappelle aux amateurs son concours sur Creil, le dimanche 8 juin, chez Louis Delbar, rue de la Guinguette, *au Roi des Belges*

160 francs de prix d'honneur répartis en 10 prix de 10 fr. aux 10 premiers pigeons vainqueurs.

Mise 1 fr. 50 par pigeon dont 50 cent. pour prix de convoyage,

Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi, vers onze heures du soir, dans les ateliers de M. Vincenzi, constructeur, rue de Mouveaux. Le feu a pris naissance dans un tas de bois placé près des générateurs.

Il a eté immédiatement éteint par les voisins à l'aide de seaux d'eau. Lorsque les pompiers sont arrivés avec la pompe à vapeur, tout était déjà terminé. Les dégâts sont peu importants.

Il y a près de trois ans, les ateliers de M. Vincenzi ont été détruits par les flammes.

Disparition. — Un vieillard de 72 ans, de petite taille, ayant des cheveux blancs, est disparu de son domicile depuis le 3 mai à six heures du soir. Les personnes qui pourraient donner des renseignements à son sujet sont priées de les adresser chez M. Alphonse Vesche, fort Cavrois, 12.

Un tonnelier de la rue des Longues-Haies, Pierre Depauw, vient d'être arrêté comme inculpé dans une affaire de mœurs.

Menus faits. — Mercredi après-midi, une jeune femme, Zoé Paquet, 22 ans, servante, est tombée ivre-morte, rue Pierre-de-Roubaix. En un instant, un rassemblement considérable s'était formé autour d'elle, mais des agents sont survenus et l'ont emmenée au violon.

— Un expulsé, Charles Godefroid, 43 ans, journalier, a été arrêté dans la soirée de mercredi.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 5 juin 1841. — Les membres du conseil d'administration du Bureau de bienfaisance de Roubaix acceptent le legs fait par M. Breunin aux pauvres de la ville, d'une pièce de terre de 20 ares 9 centiares située à Estaimpuis. (Archives de Roubaix Q I (bis) 4)

5 juin 1848. — Par son testament en date de ce jour, Mme Clémence-Justine-Louise Desurmont, propriétaire à Roubaix, lègue aux pauvres la somme de 2000 francs. (Voir l'éphéméride du 17 septembre 1849.)

5 juin 1856. — Ouverture d'une liste de souscriptions destinées à venir en aide aux victimes des inondations. (Archives de Roubaix Q III n° 2.)

Voici le mouvement comparatif de la Condition publique à Roubaix :

Mouvement du mois de mai 1882.

12.211	Colis de laine peignée . .	1,314.912 k.
....	» d'écouailles et de blousses	.... »
1.522	» de laine filée. . . .	162.627 »
39	» de soie. . . .	2.658 »
1.642	» de coton. . . .	175.504 »
15.424	Colis pesant ensemble. .	1.655.701 k.

Mouvement du mois de mai 1883

13.693	Colis de laine peignée. .	1.474.668 k.
78	» d'écouailles et de blousses	8.536 »
1.988	» de laine filée. . . .	213.391 »
32	» de soie. . . .	2.146 »
1.996	» de coton	213.585 »
17.787	Colis pesant ensemble, .	1.912.326 k.

Mouvement du mois de mai 1884.

15.201	Colis de laine peignée .	1,635,616 k.
191	» d'écouailles et de blousses	20,642 »
2.768	» de laine filée . . .	297,073 »
50	» de soie	4,639 »
1.434	» de coton. . . .	153,383 »
19,644	Colis pesant ensemble. .	2,111,353 k.

Décreusage. . 95 1|2 opérations.
Titrage. . .1.116 1|2 id.

Le Directeur, A. Musin.

TOURCOING

La confirmation. — Mercredi, Mgr l'évêque de Lydda a administré le sacrement de la confirmation aux enfants de la paroisse St-Christophe et aux élèves du pensionnat Notre-Dame-des-Anges. Il confirmera jeudi au collège et à l'église Notre-Dame.

Dans le compte-rendu des funérailles de M. Désiré Debuchy, nous avons involontairement omis de dire que la Société St-Charles faisait partie du cortège.

Dans la nuit du mercredi au jeudi, vers 2 heures de l'après-midi, M. Dumont, marchand, entendant du bruit dans sa maison, descendit précipitamment. On venait de s'introduire dans ce magasin. La porte d'entrée et une croisée de l'étalage étaient ouverte. M. Dumont a constaté qu'on lui avait enlevé une quinzaine de pantalons, gilets, etc. Une enquête est ouverte.

Ephéméride tourquennoise. — 5 juin 1712. — Mariage de Jean-Baptiste de Croy, marquis de Wailly, seigneur de Tourcoing, avec Marie-Anne-Césarine Lanti de la Rovère, fille d'Antoine Lanti de la Rovère, duc de Boumars, prince de Belmonte, marquis de la Roche Sinibald, chevalier des ordres du roi de France et de Louise-Angélique de la Trémoïlle Noirmoustier, sœur de la princesse des Ursins.

6 juin 1777. — Tourcoing et Roubaix avaient tenté depuis 1723 de s'affranchir des entraves apportées à leur industrie par les corporations. La lutte avait été longue ; mais depuis longtemps la liberté du commerce leur était acquise de fait sans être sanctionnée par une loi. Une ordonnance du 6 juin 1777 parut et permit aux *sayetteurs* d'employer désormais autant de métiers qu'ils voudraient.

LILLE

Société hippique française. — M. le marquis de Mornay, président de la commission du concours hippique, vient d'adresser la lettre suivante à M. le maire de Lille :

« Monsieur le maire,

» C'est en 1875 que, sur le désir exprimé par le ministre de la guerre, la Société hippique française est entrée en relations avec les villes et les départements, choisis pour être le siège des concours régionaux destinés à embrasser tous les départements.

» A cette époque, des engagements réciproques furent pris pour assurer dix concours dans chaque région.

» Il fallut un certain nombre d'années, pour déterminer le mouvement hippique que ces concours étaient destinés à provoquer, mais l'attente n'a pas été déçue, et l'on peut dire qu'actuellement l'opinion publique est partout absolument favorable à ces grandes réunions hippiques.

» Tout est compris, tout est en progrès :

» Pour les chevaux, le nombre, la qualité, la préparation, le dressage ; pour les hommes, la douceur envers les animaux, le calme et la bonne tenue.

» Pour les cavaliers militaires, chaque année plus nombreux, le sang-froid sans lequel l'énergie n'est que folie, et la possession de soi-même suivant ce vieil adage : « Qui n'est maitre de soi, n'est pas maitre de son cheval. »

» Est-ce à dire que tout est fini et qu'après tant de soins et d'efforts il n'y ait plus rien à faire ?... Tel n'est pas notre sentiment. Nous croyons, au contraire, qu'il y aurait grand dommage à s'arrêter, car ce qui ne marche pas, recule, et l'on ne serait pas longtemps à s'en apercevoir. D'ailleurs, à l'intérêt national si intimement lié au développement de la production chevaline, vient se joindre, dans cette question, l'intérêt particulier de l'agriculture, qui cherche par un changement complet de son système d'assolement à lutter contre l'avilissement des produits agricoles qui naguère faisaient sa prospérité.

» Pour assurer le succès d'une semblable entreprise, il n'est pas trop d'unir tous les patriotismes, et sur ce terrain nous croyons être certains de nous rencontrer avec la ville de Lille et le département du Nord.

» Je viens donc avec confiance, Monsieur le Maire, vous demander de vouloir bien déclarer au Conseil municipal, que la Société Hippique française est disposée à prolonger pour une nouvelle période de dix concours annuels, les engagements qui prendront fin après le concours de 1885, si de leur côté la ville de Lille et le département du Nord veulent bien maintenir les leurs.

» A ce propos, je crois devoir faire remarquer que depuis le concours de 1880 le programme de Lille a beaucoup dépassé le chiffre de 20.000 francs de prix auxquels nous nous étions engagés.

» Il atteint actuellement 38.000 francs, et la société n'hésitera pas à l'augmenter, suivant les besoins, comme nous l'avons toujours fait, malgré les déficits considérables que présente l'exercice de chaque année et qui, pour les concours qui ont déjà eu lieu à Lille, dépassent le chiffre de quatre-vingt mille francs.

» C'est dans cet esprit d'union dans les sacrifices, et de dévouement sans borne aux intérêts généraux du pays, que je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes sentiments de très haute considération.

» *Le Président de la Société*,
» Marquis de Mornay. »

Instruction primaire. —Voici les noms des jeunes gens qui ont été reçus à l'examen oral, pour l'enseignement classique.

1re série.—MM. Carlier, Cartegnie, Lambay, Defrance, P. Dubois, Frère, Gayet, Gref, Labbez, Lenglet, Levin, Chéron et Gilliard.

2e série. — MM. Claerebout, C. Dubois, Haeuw, Keilling, G. Leclercq, C. Lemaire, Singer, Vilbert.

3e série.—MM. Christiaens, E. Dubois, H. Girard, Lefebvre, Lemounier, Seratzki.

4e série.—MM. Delcambre, Delecourt, Demeure, Guisart, Volf, Lebeau.

5e série. — MM. H. Cosserat, E. Dujardin.

6e série. — MM. Charet, Fremaux, R. Parisé.

7e série. — Néant.

8e série. — M. Bouvart.

9e série. — MM. Delattre, Bultin.

Enseignement spécial.— 1re série. — MM. Camot, Douillet, G. Léger, L. Léger, Legry, Lemaingne, Lener, Ruel, Viart.

2e série. — MM. Courteville, Nermeersch.

3e série — Neant.

4e série. — MM. Boutelier, Desquiens.

Le Palais des Beaux-Arts de Lille. — On sait que le concours pour la construction du Palais des Beaux-Arts aura lieu le 15 juillet prochain. Jusqu'ici 380 architectes ont demandé des programmes. Il y aura 200 projets au minimum.

Société des agriculteurs du Nord. — La Société des agriculteurs du Nord a rédigé, hier, dans sa séance mensuelle, la pétition suivante, qu'une délégation a porté à deux heures de l'après-midi à M. le préfet du Nord, en le priant de la transmettre au plus tôt au président du Conseil des ministres :

« La Société des agriculteurs du Nord, réunie en séance ordinaire le 4 juin, a appris avec une vive émotion le rejet de la surtaxe sur les sucres étrangers par la commission de la Chambre des députés, et le vote d'un système d'impôt sur la betterave qui serait ruineux pour notre région.

» Elle proteste énergiquement contre cette décision, et, convaincue que le maintien des droits de douane actuels est une cause de ruine imminente pour l'agriculture, elle fait appel à l'intervention de tous les représentants de la région à la Chambre et au Sénat pour obtenir l'élévation immédiate de la surtaxe; elle proteste non moins énergiquement contre tout remboursement de la dite surtaxe ».

Les délégués ont été reçus par M. Poirson. Ils ont, en outre, insisté tout particulièrement sur la nécessité de soumettre à un régime douanier compensateur tous les produits agricoles qui ne sont pas soumis aux traités de commerce.

Funérailles. — Ce matin ont eu lieu, à l'église Saint-Etienne, les funérailles de M Adolphe Lefebvre.

M. Dutilleul, adjoint, et M. Tauffart, secrétaire-général de la mairie, représentaient l'administration.

M. le commissaire central et le commissaire de police y assistaient.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du mercredi 4 *juin* 1884

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*).

Présidence de M. Julien Lagache, maire

La séance est ouverte à 7 h. 40.

M. le maire procède à l'appel nominal.

Sont présents : MM. A.Vinchon, A. Faidherbe, J.-B. Penuel, P. Watine, adjoints; F. Roussel, Martel-Delespierre, Comerre, Dupire, Harinckouck, Heyndrickx, G. Legrand, Alfred Reboux, F. Ernoult, H. Derville, Chéron, Fauvarque, Leclercq, Senneville, Roche, Cordonnier, Delannoy-Destombes, Pollet-Desquiens, Béghin-Bonnave, Carrette, Louage, Descamps, Sandevoir, Orange, P. Dazin, Baas.

Absents : MM. P. Destombes, adjoint, empêché; H. Salembier, H Buisine, Cuvelier, P. Catteau.

M. le Maire. — M. le secrétaire, veuillez donner lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Alfred Reboux, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 mai.

M. le Maire. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur le procès-verbal ?

Le procès-verbal est adopté sans rectification.

Commission du conditionnement

M. le Maire prend la parole en ces termes :

Messieurs, nous avons examiné dans la séance du 30 mai dernier, les affaires reprises à l'ordre du jour sous les nos 1 à 9 et formant la 1re catégorie de celles soumises à vos délibérations ; avant d'aborder celles comprises dans la 2e catégorie, nous vous prions de vouloir bien procéder de nouveau à la nomination de la commission du conditionnement. Cette commission a été, par erreur, formée de six membres, alors qu'aux termes du règlement de la condition publique, elle doit n'en comprendre que trois.

Le Conseil procède à la nomination des trois membres de la commission du conditionnement.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. Vinchon, 28 voix ; Heyndrickx, 28 ; G. Legrand, 27, élus ; F. Roussel, 3 voix ; L. Cordonnier, 2 ; Sandevoir et Baas, 1.

M. le docteur Carrette. — M. le Maire, je demande la parole.

M. le Maire. — Sur l'ordre du jour ?

M. le docteur Carrette.— Non ; mais ne sommes-nous pas en session ordinaire ?

M. le Maire. — Quand nous aurons épuisé l'ordre du jour, je vous donnerai la parole.

M. le docteur Carrette. — Très bien, M. le Maire.

M. le Maire prend la parole et dit : Messieurs, nous avons changé le numéro d'ordre de quelques affaires qui présentent un caractère d'urgence et peuvent recevoir une solution immédiate. Ce sont celles portant les nos 61 (Condition publique. — Décreusage) ; 19 (sapeurs-pompiers de Roubaix ; caisse de retraites ; admission de trois sapeurs-pompiers) ; 89, 90, 91 et 92 (avis du conseil sur la suite que comportent quatre demandes de bourses aux Ecoles nationales en faveur des jeunes Marx, Doudelet, Leveugle et Gruart). C'est donc par ces affaires que nous allons aborder l'étude de l'ordre du jour.

Nouveau tarif des opérations de décreusage au Conditionnement

M. le ministre du commerce a soulevé, à propos du nouveau tarif des opérations de décreusage, quelques observations qu'il a prié M. le préfet de soumettre au conseil.

Voici la proposition faite en septembre 1883, par mon prédécesseur :

« La commission mixte de la condition publique a été saisie d'une proposition tendant à modifier le tarif appliqué actuellement aux opérations de décreusage. Cette affaire a fait, de sa part, l'objet d'une délibération dont voici l'extrait :

« Séance du 24 avril 1884.

» *Surcharge des laines peignées et filées*

» M. A. Delfosse expose qu'une réunion importante de filateurs de Roubaix et de Tourcoing a eu lieu, récemment, dans le but de conférer et d'aviser au sujet de la fraude qui se commet de plus en plus pour surcharger le poids loyal et marchand des laines peignées et surtout des laines filées.

» Les chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing reconnaissent le bien fondé des ré-

---

FEUILLETON DU 6 JUIN — (N° 1.)

RAYMONDE

PREMIÈRE PARTIE

I

La forêt a pour ses familiers de secrètes jouissances qu'ignorera toujours un Parisien, dont les promenades coutumières sont bornées par l'Arc-de-Triomphe et les Tuileries. L'un de ces plaisirs passionnants, mais dont les initiés seuls peuvent déguster l'agreste saveur, c'est la chasse aux champignons. — Par une belle fin d'été, quand l'ondée de la nuit a légèrement mouillé la terre, partir pour les bois fumants de rosée, s'enfoncer sous la futaie que traverse obliquement la vermeille illumination du matin; là, dans un silence profond, à peine troublé par un gazouillis de mésange ou un grignotement d'écureuil, guetter avec le flair d'un chien truffier et le religieux respect d'un gourmand les nombreuses variétés de bolets et d'agarics éclos pendant une nuit d'août; — y a-t-il beaucoup de plaisirs plus innocents et aussi vifs ? On y trouve tout ce qui fait le suc et le piquant des joies humaines : les émotions de la chasse, le charme de la possession, les délicates surprises de l'inattendu, l'espoir longuement choyé d'un plat affriolant pour le repas du soir...

C'est à quoi pensait le vieux professeur Noël Heurtevent, un matin de juillet, en parcourant les bois qui séparent le val d'Auberive de la gorge de Vivey. Un panier passé au bras et sa chienne lui frottant les jarrets de son fin museau de renard, il flânait allègrement à travers les terrains mamelonnés de la futaie des Fosses. Le commencement de l'été avait été pluvieux, et sous l'influence d'une humidité chauffée par de rapides pluies d'orage, tout le peuple de cryptogames s'était développé prématurément. Les *boules de neige* à dessous rose foisonnaient dans les clairières, les *giroles* étincelaient dans la mousse comme des louis neufs, et les *ceps* ventrus arrondissaient parmi les bruyères leurs dos bruns à demi rongés.

M. Noël, son eustache à la main, reniflait bruyamment l'air matinal, fouillait les herbes, s'agenouillait, se relevait avec la vivacité nerveuse d'un chat maigre. De temps à autre, comme pour s'exciter davantage, il apostrophait sa chienne : — Eh! ohé! et cette *coulmelle* qui ouvre son parasol dans les millepertuis, tu ne l'avais pas vue, toi, *Vagabonde!* Tu es bien de ton sexe : beaucoup de bruit et peu de besogne!... Eh bien! quand tu me regarderas avec tes yeux mourants! Ce que j'ai dit est dit; tes mines alangouries n'y changeront rien, embobelineuse !

M. Noël frisait la soixantaine. Petit, chétif, son corps diparaissait presque sous une longue redingote dont le soleil et la pluie avaient fait passer le drap par toute la gamme des verts, depuis le vert-épinard jusqu'au vert-canari. Sa barbe grisonnante poussait en broussaille, et ses cheveux déjà blancs tombaient en désordre sur ses épaules inégales. Son nez aux narines largement ouvertes, sa bouche trop grande et ses mâchoires saillantes donnaient au premier abord à son visage inculte un accent de vulgarité; mais un front haut, des yeux bruns au regard profond, triste, presque amer, corrigeaient l'aspect déplaisant du bas de la figure, et disaient l'homme qui a beaucoup pensé, beaucoup souffert. — *Vagabonde*, sa chienne, avait comme lui la tournure commune, mais elle rachetait ce défaut de distinction par une expression des plus originales. Elle tenait à la fois du loup et du renard.

Sa robe jaune à reflets noirs, sa queue ronde, touffue, étalée en panache; surtout sa tête fine, allongée, fûtée, avec un petit bout de nez gris et deux yeux noirs luisants, malicieux, trahissaient son origine sauvageonne.

Après avoir essuyé la réprimande de son maître, la chienne s'éloigna d'un air humilié, la queue basse et les oreilles couchées. — Ah! tu boudes, murmura le bonhomme en haussant les épaules, à ton aise!... Avec les personnes de ton sexe il ne faut pas s'inquiéter de ces minauderies-là. — Il reprit silencieusement sa quête aux champignons à travers la bruyère. Cependant le soleil devenait plus ardent, et le panier, plein à ras-bord, commençait à peser. Au bout d'une demi-heure, M. Noël s'essuya le front et chercha des yeux un endroit propice à la sieste. A une centaine de pas, vers la pente qui descend à Vivey, le glou-glou d'une source se faisait entendre.

Le vieux professeur se dirigea vers le bouquet de hêtres, au pied duquel l'eau s'était creusé un réservoir. Les racines moussues formaient un siège moelleux à souhait, et M. Noël s'y étendit, le front appuyé sur son coude. — Hé! soupira-t-il en étirant ses jarrets un peu roides, je n'ai plus mes jambes de vingt ans...— Et peu à peu, soit fatigue, soit tristesse, son visage s'allongea et prit une expression chagrine.

La tête penchée du bonhomme se réfléchissait dans l'eau assombrie par un fond de cressons ; ses regards mélancoliquement fixés sur le miroir de la source devenaient de plus en plus rêveurs. Par un singulier effet d'optique ou d'imagination, le reflet qu'il voyait se bercer dans l'eau se transformait et se rajeunissait. Au lieu de son visage de sexagénaire aux traits fatigués, au poil grisonnant, il distingua peu à peu, au fond du réservoir encadré de menthes, une figure imberbe aux yeux ardents et aux cheveux bruns ; — sa propre figure lorsqu'il avait trente ans de moins, — et insensiblement, à travers sa songerie somnolente, les souvenirs du temps d'autrefois vinrent se peindre dans l'eau verte. Il se retrouva à la sortie de l'École normale, dans un restaurant du Palais-Royal, où ses camarades de promotion fêtaient leur ancien *cacique*, reçu le premier à l'agrégation; et ce *cacique* triomphant, c'était lui, Noël. Il revit le salon à moulures dorées, orné de hautes glaces où se reflétaient à perte de vue des files de becs de gaz; il entendit le tintement des verres qu'on choquait et les toasts enthousiastes auxquels il répondait d'une voix émue. Que de projets ambitieux, que de rêves de gloire montaient alors, comme le champagne, en bulles d'or dans sa tête échauffée !... Il était jeune, bien portant, et il avait l'espoir tenace. Il se trouvait à cet été de la vie où les fruits de l'illusion pendent encore aux branches de l'arbre enchanté; le soleil est en train de les mûrir, et il semble que pour les cueillir on n'ait plus qu'à allonger la main...

A ce moment, la chienne, lasse de bouder, vint se poster devant son maître. Assise sur ses pattes de derrière, le museau relevé, la queue frétillante et l'œil interrogateur, elle avait l'air de lui dire : « A quoi bon repenser à tout cela ? » Mais il ne prenait pas garde à elle et s'enfonçait toujours plus avant dans ses songeries. Alors elle hasarda un grognement expressif, puis levant une patte, gratta brusquement le genou du rêveur. M. Noël ne tourna même pas la tête. Impatientée, elle se mit à happer une série de mouches imaginaires, avec des claquements de mâchoire et des contorsions comiques. A la fin, dépitée d'avoir prodigué en pure perte ses meilleurs jeux de scène, elle se laissa tomber à terre lourdement, d'un air profondément découragé, en poussant un ronflement mélancolique.

Aux entours, la forêt en plein réveil berçait la méditation de M. Noël avec ses longs murmures confus et harmonieux ; des milliers d'insectes bourdonnaient dans les ronces, les piverts martelaient du bec l'écorce des hêtres, et les geais se chamaillaient dans les ramures. Tout à coup, du fond d'un village enfoui dans un creux de vallée, un tintement de cloches argentines s'égrena sous la futaie. C'était une volée tapageuse et gaie comme on en sonne aux messes de mariage. M. Noël prêta l'oreille, secoua ses longs cheveux blanchis, et de ses larges narines s'échappa un soupir sifflant et plaintif...

Vous est-il arrivé de retrouver la clé perdue d'un antique meuble fermé depuis des années, et de faire jouer lentement le pène de la serrure rouillée ? Le tiroir ouvert avec effort révèle soudain ses cachettes pleines de vieilles choses, encore rangées dans l'ordre où on les avait laissées il y a un demi-siècle. C'est comme une résurrection : les lettres jaunies, le livre aux pages piquées, les rubans aux nuances passées, le flacon encore imprégné d'un parfum démodé, toutes ces vieilleries sont autant de revenants doux et tristes d'un monde disparu.— Hélas! chacun de nous porte dans un recoin de son cœur un de ces tiroirs secrets, pleins de reliques aux parfums amers ; personne n'en soupçonne l'existence, la cachette reste oubliée pendant des années, jusqu'à ce qu'un hasard fasse retrouver la clé qui ouvre la serrure rétive. — La musique lointaine des cloches avait été pour M. Noël le magique « Sésame, ouvre-toi ! » poussant le ressort d'une porte mystérieuse et longtemps close.

Etait-ce le courant de la source qui s'était troublé ou un brouillard qui avait passé sur les yeux du bonhomme ?.... Il ne voyait plus dans le réservoir que du sable et de la boue, et il songeait avec dégoût aux monotones saisons qui avaient suivi ces premières années d'illusions. Maintenant la perspective que le vieux professeur apercevait dans le lit de la source était d'une tristesse navrante : une maisonnette isolée et morne au coin d'un bois, une fin de vie solitaire et maussade entre un chien fantasque et des livres moisis.

(*A suivre.*) André THEURIET.